À CONSERVER

NOUVELLE RÈGLEMENTATION

sur les permis et certificats de
la Municipalité de Saint-Jacques
(Règlement n° 58-2001)

ST-JACQUES DE MONTCALM

IPSA DUCE

www.st-jacques.org

Tarifs des permis et certificats

Les montants à débourser pour l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation sont les suivants :

Type de permis et certificats	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs Règlement nº 293-2015
PERMIS DE LOTISSEMENT		
Création d'un ou plusieurs lots	25 $ / lot	30 $ / lot
Correction ou annulation d'un lot	25 $ / lot	25 $ / lot
Renouvellement de permis de lotissement	Même coût que le permis initial	
PERMIS DE CONSTRUCTION		
Nouvelle construction résidentielle	60 $ (1 à 3 logements)	120 $ (1 à 3 logements)
	100 $ (4 logements à 10)	200 $ (4 logements et +)
	150 $ (11 logements et +)	+ 500 $ dépôt du certificat de localisation
Nouvelle construction commerciale ou industrielle	150 $	250 $
Nouvelle construction agricole	1 $ du 1000 $ de valeur estimée Min 50 $ et Max 250 $	100 $
Bâtiment principal dont l'usage n'est pas mentionné ailleurs	75 $	Pas présent dans le nouveau règlement
Agrandissement du bâtiment principal résidentiel	15 $	60 $
Agrandissement du bâtiment principal commercial ou industriel	150 $	150 $
Logement complémentaire	15 $	50 $
Bâtiment accessoire résidentiel	15 $	25 $ (- de 20 m^2) 50 $ (20 m^2 et +)
Bâtiment accessoire commercial ou industriel	15 $	50 $ (- de 30 m^2) 100 $ (30 m^2 et +)

Tarifs des permis et certificats

Les montants à débourser pour l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation sont les suivants :

Type de permis et certificats	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs Règlement nº 293-2015
PERMIS DE CONSTRUCTION (suite)		
Bâtiment accessoire agricole	20 $	25 $ (- de 20 m^2) 50 $ (20 m^2 et +)
Modification ou rénovation du bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire	15 $	25 $
Piscine hors terre	15 $	25 $
Piscine creusée	15 $	25 $
Installation septique	0 $	25 $ + 250 $ dépôt certificat de conformité
Captage des eaux souterraines	15 $	25 $
Kiosque agricole ou de vente extérieur permanent	15 $	25 $
Renouvellement de permis de construction	Même coût que le permis initial	
CERTIFICAT D'AUTORISATION		
Démolition ou déplacement	15 $	25 $
Affichage (enseigne permanente)	15 $	25 $
Affichage (enseigne temporaire)	15 $	25 $
Aménagement paysager et coupe d'arbre (+ de 10 arbres) *seulement applicable dans l'ancienne règlementation	15 $ *	Nouvelle norme pour le périmètre urbain et les îlots déstructurés 25 $/arbre
Ouvrage sur la rive ou le littoral	15 $	25 $

Tarifs des permis et certificats

Les montants à débourser pour l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation sont les suivants :

Type de permis et certificats	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs Règlement nº 293-2015
CERTIFICAT D'AUTORISATION (suite)		
Nouvel usage, changement d'usage, extension d'usage ou remplacement d'usage	15 $	25 $
Renouvellement de certificat d'autorisation	Même coût que le permis initial	
ATTESTATIONS ET RAPPORTS		
Attestation de conformité à la réglementation d'urbanisme	0 $	100 $
Test à la fluorescéine à la demande du citoyen	0 $	50 $
Étude de dossier pour la CPTAQ	75 $	100 $
AUTRES DEMANDES		
Dérogation mineure	400 $	500 $
Modification au règlement de zonage	0 $	500 $ (analyse de la demande) + 750 $ (si approuvée par le Conseil municipal)
Modification autres règlements d'urbanisme	0 $	150 $ (analyse de la demande) + 350 $ (si approuvée par le Conseil municipal)
Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)	0 $	250 $ dépôt remboursé une fois les travaux terminés dans les délais et conformes aux PIIA
PPU, PAE, PPCMOI, usages conditionnels	0 $	500 $

Toute demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation pour une nouvelle construction, un nouveau logement, un agrandissement, un changement d'usage ou la construction d'un garage qui est présentée après le début des travaux est majorée de deux cents dollars (200 $).

Toute autre demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation que celles mentionnées précédemment et déposées après le début des travaux est majorée de cent dollars (100 $).

Outre la tarification précédemment mentionnée, la Municipalité de Saint-Jacques se réserve le droit d'appliquer toutes dispositions pénales en cas d'infraction à ce règlement.

En supplément du coût du permis de construction, un dépôt de cinq cents dollars (500 $) est exigé pour tout nouveau bâtiment principal. Ce dépôt est remboursé à la fin des travaux, sur présentation du certificat de localisation du nouveau bâtiment, produit par un arpenteur-géomètre.

En supplément du coût du permis de construction, un dépôt de deux cent cinquante dollars (250 $) est exigé pour toute nouvelle installation septique. Ce dépôt est remboursé à la fin des travaux, sur présentation du certificat de conformité de la nouvelle installation septique, produit par un membre d'un ordre professionnel reconnu.

CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES NÉCESSITANT OU NON UN PERMIS OU UN CERTIFICAT

Toute personne qui désire entreprendre des travaux doit, au préalable, obtenir du fonctionnaire désigné, un permis de construction ou un certificat d'autorisation selon les dispositions du présent règlement et de toute autre loi ou règlement municipal applicable. Le tableau ci-après du présent article précise si un permis ou un certificat doit être émis selon le type de travaux.

Nonobstant ce qui précède, aucun permis de construction n'est requis pour les travaux d'entretien régulier et normal de la construction, les menues réparations, la peinture et la décoration, à la condition que ces travaux n'engendrent pas de modification quant à la superficie, au volume ou à la forme de la construction, de même qu'au nombre de pièces. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas pour les immeubles situés dans un secteur visé par un PIIA où tous types de constructions et d'ouvrages nécessitent un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Les travaux ne nécessitant pas de permis ou de certificat ne dégagent pas le requérant des dispositions réglementaires applicables.

Type de construction et d'ouvrage	Permis	Certificat	Aucun
BÂTIMENT PRINCIPAL			
Nouvelle construction	•		
Modification ou rénovation	•		
Agrandissement	•		
Déplacement		•	
Démolition		•	
Réparation ou entretien			•
CONSTRUCTION ACCESSOIRE			
Garage	•		
Abri d'auto permanent	•		
Cabanon (remise)	•		
Piscine (hors-terre et creusée)	•		
Construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine	•		
Bain-tourbillon ou spa extérieur (+ de 2000 L)	•		
Balcon, galerie, perron, porche, portique et véranda faisant corps avec le bâtiment principal	•		
Patio ou terrasse permanente	•		
Solarium	•		
Serre privée	•		
Marquise ou avant-toit	•		
Manège pour chevaux	•		
Kiosque agricole ou de ventes extérieures permanentes	•		

Type de construction et d'ouvrage	Permis	Certificat	Aucun
CONSTRUCTION ACCESSOIRE (suite)			
Modification, rénovation ou agrandissement d'une construction accessoire	•		
Déplacement ou démolition		•	
Kiosque agricole ou de vente extérieur temporaire		•	
Gazébo, pergola, tonnelle, pavillon ou gloriette			•
Auvent			•
Réparation ou entretien			•
ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE			
Clôture, haie ou muret décoratif			•
Foyer, four et barbecue extérieur			•
Pompe à chaleur ou thermique, appareil de climatisation, génératrice, borne de chargement et équipements accessoires de piscine			•
Réservoir de mazout, de gaz ou bombonne			•
Capteur énergétique			•
Antenne parabolique ou de télévision			•
Mur de soutènement			•
Équipement de jeux et récréatifs (non commercial)			•
Conteneur à déchets			•
Corde à linge et poteau servant à la suspendre			•

Type de construction et d'ouvrage	Permis	Certificat	Aucun
USAGE, CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT TEMPORAIRE			
Terrasse saisonnière		•	
Vente d'arbres de Noël		•	
Abri d'auto temporaire			•
Tambour, vestibule ou autres abris d'hiver			•
Clôture à neige			•
Bureau de vente, bâtiment ou roulotte de chantier			•
Vente-débarras			•
AUTRES TRAVAUX			
Logement complémentaire	•		
Installation septique	•		
Aire de stationnement commercial et industriel	•		
Rampe d'accès pour personnes handicapées	•		
Escalier extérieur ou emmuré	•		
Aire de chargement et de déchargement	•		
Affichage (enseigne permanente ou temporaire)		•	
Abattage d'arbre		•	
Ouvrage de captage des eaux souterraines		•	
Service de garde en milieu familial		•	
Ouvrage sur la rive ou le littoral		•	

Type de construction et d'ouvrage	Permis	Certificat	Aucun
AUTRES TRAVAUX (suite)			
Nouvel usage, changement d'usage, extension d'usage ou remplacement d'usage		•	
Aire de stationnement résidentiel			•
Trottoir et allée piétonne			•
Aménagement paysager			•
Potager ou jardin privé			•
Entreposage extérieur de bois de chauffage			•
Déblai ou remblai			•

Vos services municipaux

Service téléphonique d'urgence
Après les heures de bureau pour bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 450 839-3671, option 8

Pendant les heures d'ouverture, en cas de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'urbanisme
Charles St-Georges, inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660 | urbanisme@st-jacques.org

Jean-Vincent Tanguay, inspecteur municipal
Tél.: 450 839-3671, poste 7661 inspecteur@st-jacques.org

Service des travaux publics
Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél.: 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service de l'administration et du greffe
Josée Favreau, directrice générale
Tél.: 450 839-3671, poste 7610 | josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612 | info@st-jacques.org

Vos services municipaux (suite)

Service de sécurité incendie
Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671 | incendie@st-jacques.org

Service de la comptabilité
Annie Jolicoeur, technicienne en comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7611 | comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté, préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630 | service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception
Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service des loisirs et de la culture
Tommy Pilotte, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas
Sylvie Mercier, responsable du service aux abonnés
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège
Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin
1 866 624-8737

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671
Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org | **www.st-jacques.org**

Horaire :
Lnndi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

ST-JACQUES DE MONTCALM

IPSA DUCE